## Convention interministérielle 2013-2018 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif BO du 7 février 2013

La convention 2013-2018 s'organise autour de 3 axes :

- 1. Acquérir une culture de l'égalité entre les sexes
- 2. Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité
- **3.** S'engager dans une plus grande **mixité des filières de formation** et à tous les niveaux d'étude : **exclusion des stéréotypes sexistes** dans l'information sur les formations et les métiers, ainsi que dans les demandes d'orientation et les poursuites d'études, généralement déterminées par le degré de ségrégation des métiers.
- ✓ Intégrer dans les enseignements, les actions éducatives la culture de l'égalité
- ✓ Importance de la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles
- ✓ Importance de la **formation professionnelle** afin de développer leurs capacités à **prévenir** et à **agir** sur des situations délicates.
- ✓ Rappel de la nécessité de l'éducation à la sexualité qui contribue directement au développement du respect mutuel et à la prévention de situation portant atteinte à l'intégrité des élèves.

## Comité interministérielle égalité/citoyenneté 26 octobre 2015

06 mars 2015 : 17 mesures mises en œuvre pour faire vivre l'égalité et renforcer la citoyenneté.

## Mesures en place :

- 1. Vers la scolarisation de 50% des 3ans dans les REP+
- 2. Renforcer l'apprentissage et la maîtrise de la langue française de la maternelle jusqu'au collège (depuis la rentrée 2015 : évaluation en français et mathématiques en CE2 pour identifier les difficultés et proposer une réponse adaptée aux besoins de chaque enfants).
- 3. Inscrire la pédagogie de la laïcité et ma transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'Ecole: permettre la cohabitation et la création d'un ordre propice aux apprentissages et la réussite de tous les élèves (entrée dans les programmes de l'enseignement moral et civique, Charte de la laïcité, livret de la laïcité qui rappelle les repères juridiques et indications pour faire vivre concrètement la laïcité dans les établissements)
- **4.** Favoriser l'engagement citoyen avec la Réserve citoyenne de l'EN : 5000 bénévoles prêts à intervenir pour accompagner les enseignants dans la transmission des valeurs républicaines. Des personnalités et grande institution engagées (MGEN, ligue des enseignants, ENA...).
- 5. Lutte contre le DS et diviser par 2 le nombre de jeunes sortant sans qualification du SE d'ici 2017 ; formation du personnel sur le DS (repérage, signes...) ; droit au retour en formation généralisée depuis la rentrée 2015 ; numéro unique pour être informé et accompagné.
- **6. Dispositif meilleur bachelier**, 2<sup>ème</sup> chance pour un accès aux filières sélectives de l'Enseignement supérieur : 10% des meilleurs élèves par filières (S, ES, L, technologiques et professionnelles) de chaque lycée bénéficient d'un **droit d'acès** à ces filières sélectives.
- 7. Favoriser la mixité sociale dans les collèges pour améliorer la réussite de tous : création de secteurs multi-collèges
- **8.** Des parcours d'excellence vers l'enseignement supérieur pour les collégiens REP+ et les lycéens professionnels